



16ème législature

Question N° : 13036	De Mme Hélène Laporte (Rassemblement National - Lot-et-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et souveraineté alimentaire		Ministère attributaire > Agriculture et souveraineté alimentaire
Rubrique >élevage	Tête d'analyse >Crise des filières animales françaises	Analyse > Crise des filières animales françaises.
Question publiée au JO le : 21/11/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Hélène Laporte attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la crise traversée par les filières animales françaises. L'élevage français connaît depuis plusieurs années un très inquiétant phénomène de décapitalisation affectant l'ensemble des cheptels. Pour le cheptel bovin, la diminution, qui concerne à la fois les races laitières et à viande, s'élève à deux millions de têtes entre 2017 et 2022. Le cheptel ovin a quant à lui diminué de 25 % depuis 2007. Cette crise majeure est liée à la désaffection des jeunes agriculteurs pour les filières d'élevage laquelle est elle-même en grande partie imputable à la faiblesse des marges dégagées dans celles-ci - en particulier dans la filière laitière suite à la suppression des quotas en 2015 - et à la dureté des conditions du métier d'éleveur. Alors que la décapitalisation s'est provisoirement traduite par une hausse des abattages, la crise s'étend désormais aux abattoirs, dont 20 % sont menacés de fermeture actuellement. Ainsi, la production de viande française connaît désormais un effondrement alors même que la consommation de viande, contrairement à ce qui est souvent avancé, demeure stable. Ainsi, une synthèse de FranceAgriMer du mois de juillet 2023 lui apprend qu'en 2022, la consommation de viande est en hausse de 1,1 % pour la viande bovine, 1,6 % pour la viande porcine, 2,4 % pour la viande ovine, 3,3 % pour la viande caprine et 4,7 % pour le poulet. Aussi, le recul de la viande française se traduit mécaniquement par une hausse rapide des importations. En 2022, cette hausse s'élevait à 11,5 % par rapport à 2021. Les importations représentent ainsi 33 % de la viande consommée, dont 25 % pour les viandes bovines, 29 % pour le porc, 49 % pour le poulet et 53 % pour l'agneau. Elle souhaite savoir quelle stratégie il va suivre pour mettre fin à cette dynamique d'effondrement de l'indépendance alimentaire française.